

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2010**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 11

L'an deux mille dix, le neuf décembre, à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2010,

Conseillers présents : A. BULLAT, H. DUNAND, G. VIGNY, C. GAZEL, B. TREMBLET, N. DUPERRET, R. PETTITT, F. VULLIET, D. DUNAND, D. GENOUD, P. JACQUEMAIN

Conseillers excusés :

Conseillers absents : V. BLONDIN, M. MASSON, X. SPRUNGLI,

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 novembre 2010

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

2/ Amortissement d'une subvention versée au SELEQ 74

M. le rappelle qu'en 2007 des travaux d'enfouissements des lignes aériennes ont été réalisés par le SELEQ 74 rue des Bassins. Dans ce cadre, la Commune a versé au SELEQ une participation d'un montant de 3 542 €. Il convient d'amortir cette subvention, et il appartient au Conseil Municipal de déterminer la durée d'amortissement, qui ne peut excéder 15 ans. Vue la somme concernée, M. le Maire propose d'amortir cette subvention sur 10 ans.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'amortir la subvention de 3 542 € au SELEQ 74 sur une durée de 10 ans

PRECISE que les crédits seront prévus au budget 2010

3/ Budget principal : décision modificative n°2

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget principal pour procéder à certains ajustements :

- intégration du portage financier par l'Etablissement Public Foncier du terrain jouxtant la mairie
- augmenter les crédits destinés à subventionner les associations
- amortir une subvention versée au SELEQ 74 en 2007
- intégrer des frais d'études aux travaux qui en ont découlé

La décision modificative sur laquelle le Conseil Municipal est invité à se prononcer est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		montant prévu	modification	total
<i>DEPENSES</i>				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	203 310,00	-3 600,00	199 710,00
61	Services extérieurs	114 450,00	-3 600,00	110 850,00
61522	Bâtiments	46 000,00	-3 600,00	42 400,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	159 889,80	3 200,00	163 089,80
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	7 500,00	3 200,00	10 700,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 920,00	400,00	10 320,00
6811	Dotation aux amortissements des immo. Corporelles et incorp.	9 920,00	400,00	10 320,00

SECTION D'INVESTISSEMENT*DEPENSES*

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	324000	-28000	296000
2111	Terrains nus	140000	-28000	112000
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	28000	28000
2763	Créances sur des collectivités et établissements publics	0	28000	28000
27638	Autres établissements publics	0	28000	28000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0	1330,55	1330,55
2128	Autres agencements et aménagements	0	1330,55	1330,55

RECETTES

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9920	400	10320
280415	Groupements de collectivités	0	400	400
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0	1330,55	1330,55
2031	Frais d'études	0	1330,55	1330,55
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	389443	-400	389043
1323	Département	242243	-400	241843

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

VOTE la décision modificative n°2 sur le budget principal

4/ Subventions aux associations

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Commune a reçu plusieurs demandes de subvention de la part de différentes associations. Il propose de les examiner.

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
US du Châble	600	Scouts de St-Julien	50
Tennis Club du Châble	150	Arc-en-Ciel	100
VTT club de Montailoux	100	De l'ombre à la lumière	50
Vélo club St-Julien	300	Ecole à l'hôpital	50
Chorale du Châble	100	Emmaüs	50
Basket club de St-Julien	100	Alternance	50
Harmonie du Châble	100	Alzheimer 74	50
Aumônerie de St-Julien	50	Centre L. Bérard	100
La Salévienne	100	Les restos du coeur	100
Bibliothèque du Châble	200	Banque alimentaire	100
Aînés de Montailoux	310	Comité départemental de handisport	100
VMEH	100	Préd'Zouille	500
Groupe d'intervention et de secours 74	50	Asso de lutte contre la faim dans le Genevois	150
Amicale des donneurs de sang	100	Asso des parents d'élèves	700
MJC de Viry	3000	Amicale des Ombelles	50
Union Départementale des Combattants d'Afrique du Nord	200	Club d'athlétisme de Saint-Julien	100
Trait d'union vers l'intégration des handicapés	100		

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

VOTE les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus

TRAVAUX

5/ Extension du réseau de gaz : autorisation de signature de la convention avec la Commune de Feigères et le Syane

M. le Maire rappelle au Conseil que GrDF, suite à l'étude réalisée en décembre 2009, a conclu à la non-rentabilité d'une extension du réseau de gaz de ville à Beauregard. Pour réaliser ces travaux, GrDF demande une participation des deux Communes à hauteur de 24 425,50 € chacune. Il est prévu qu'au bout de 4 ans, puis au bout de 8 ans, de nouvelles études de rentabilité seront réalisées. Si le résultat d'une ou des études est meilleur que l'étude initiale, la différence sera remboursée. Le Conseil municipal s'est déjà prononcé lors de sa réunion du 18 octobre dernier sur le montant de la participation. Il est invité à valider les autres éléments présentés ci-dessus, et à autoriser le Maire à signer la convention de financement qui les prévoit.

Une réunion publique d'information à destination des riverains est prévue le 13 janvier 2011 à 19 heures en salle des fêtes de Présilly.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les modalités de réalisation de l'extension du réseau de gaz à Beauregard

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement de cette opération

6/ Travaux de création d'une colonne d'eau à la ZA des Grands Prés : convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Genevois

La Communauté de Commune du Genevois et la Commune de Neydens vont déplacer leurs réseaux passant dans la ZA des Grands Prés, sous la parcelle sur laquelle la commune souhaite construire son hangar technique. La Commune envisage de profiter de ces travaux pour faire poser une colonne d'eau potable permettant, à terme, de réaliser un bouclage vers le Petit-Châble. Afin de coordonner le chantier et diminuer les coûts, un groupement de commande doit être fait avec la CCG et la Commune de Neydens. Une convention doit être signée pour créer ce groupement de commande, et désigner la CCG comme coordinateur.

Chaque collectivité signera ensuite son propre marché avec l'entreprise retenue.

Le montant prévisionnel des travaux pour la Commune est de 21 000 € HT.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le principe de création d'une colonne d'eau potable à proximité de la ZA des Grands Prés

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Genevois et la Commune de Neydens

DESIGNE M. Guy VIGNY et M. Bernard TREMBLET pour représenter la Commune dans la commission d'achat du groupement de commande

7/ Travaux de voirie : présentation des aménagements à Mikerne, Beauregard et au Petit-Châble

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les différents projets d'aménagements de voirie envisagés dans le village. Il présente le résultat des dernières esquisses avant mise en marchés :

- à Mikerne : création de deux aires de croisement, d'un marquage au sol axial et d'une « porte d'entrée » de la Maison du Salève. Habillage des conteneurs à ordures, du panneau d'affichage et des boîtes aux lettres situés à proximité de la Quory. Coût estimé : 16 103 € HT

- Au Petit-Châble : matérialisation d'une bande piétonne tout le long de la route du Petit-Châble et de la route du Moulin, côté aval. Reprise des traversées de rue du Petit-Châble et pose d'un miroir de visibilité au niveau de la chicane. Coût estimé : 2 370 € HT

- A Beauregard : création d'une chicane et d'une ligne continue axiale. Plantation d'une haie arbustive au bord de la chaussée, et déplacement de l'entrée d'agglomération au bas de la rue. Ces travaux ne seront réalisés qu'une fois l'enfouissement des réseaux aériens terminé. Coût estimé : 6 590 € HT

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de voirie tels que décrits ci-dessus

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

8/ Présentation des propositions du Maître d'œuvre concernant l'aménagement du carrefour route de Beauregard/rue de la Fruitière

M. le Maire présente l'esquisse du Maître d'œuvre concernant l'aménagement du carrefour route de Beauregard/rue de la Fruitière. En effet ce carrefour présente une très mauvaise visibilité des véhicules descendants, ce qui représente un danger pour les usagers.

Il est envisagé de décaisser le talus en recoupant un peu le mur existant, afin d'offrir un angle de vue amélioré. La croix serait légèrement reculée. Cette solution devrait être efficace tout en évitant de démonter entièrement le mur.

URBANISME

9/ Information sur l'aménagement foncier

Une procédure d'aménagement foncier (ex-remembrement) a été enclenchée sur la Commune. Elle fait suite à la construction de l'autoroute A41 qui a bouleversé le territoire communal : parcelles et chemins coupés, ruisseaux déviés, haies supprimées...

Comme l'ancien remembrement, l'aménagement foncier vise à redessiner les limites parcellaires d'une zone particulière, mais en répondant à des objectifs plus ambitieux :

- améliorer l'exploitation agricole
- favoriser l'aménagement du territoire rural
- préserver les paysages et les équilibres environnementaux

La procédure est pilotée par le Conseil Général, et une commission communale d'aménagement foncier est chargée de discuter et prendre les décisions. Elle est composée de représentants du Conseil Général, d'élus communaux, de propriétaires fonciers et d'exploitants agricoles, d'un représentant de l'environnement et de la biodiversité. D'autres instances et partenaires participent aux discussions mais sans droit de vote, comme par exemple le concessionnaire ADELAC.

Au début de la procédure, un bureau d'étude a été missionné afin de réaliser une étude sur le territoire communal et identifier les enjeux propres à la commune. Sur la base de cette étude, des objectifs ont été fixés, et un périmètre proposé.

La Commission Communale d'Aménagement foncier, lors de sa réunion du 27 septembre 2010, a retenu un périmètre perturbé (sur lequel la construction de l'autoroute a eu un impact) et un périmètre complémentaire. L'ensemble des coûts d'étude et de travaux du périmètre perturbé sera à la charge du concessionnaire ADELAC. Les frais d'études du périmètre complémentaire seront financés par le Conseil Général avec une participation minimale des propriétaires s'il y a des réaménagements de chemins.

Le principe de l'aménagement foncier et le périmètre retenu par la commission seront soumis à enquête publique du 13 décembre 2010 au 17 janvier 2011, aux heures d'ouverture habituelles de la mairie. Le commissaire enquêteur sera présent les jeudi après-midi. Tous les citoyens intéressés pourront à cette occasion consulter le dossier de présentation de l'aménagement foncier et faire des remarques ou commentaires sur le registre.

A la fin de l'enquête publique, la commission étudiera les remarques émises, modifiera éventuellement le projet en conséquence et validera, le cas échéant, le périmètre définitif. Un géomètre sera alors désigné afin de procéder aux travaux d'évaluation et de redécoupage des parcelles.

10/ Avis sur la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé

M. le Maire informe qu'un avis doit être donné sur le projet de rétrocession de certains terrains d'ADELAC à la Commune. Les terrains en question sont essentiellement des talus situés en bordure de rivière, afin de garantir la préservation de ces zones sensibles.

Le Conseil municipal donne un avis favorable de principe.

LOGEMENT

11/ Présentation du projet de logement sociaux du Chef-Lieu

M. le Maire présente la première esquisse réalisée par le bureau d'architectes sur le projet de logements sociaux et d'auberge au Chef-Lieu. Finalement, et afin de permettre une meilleure intégration dans le village et l'environnement, c'est l'option de deux petits bâtiments qui a été retenue, avec des façades dans des sens différents. Le sous-sol serait commun aux deux bâtiments.

L'auberge aurait une surface de 150 m² plus 40 m² de réserve au sous-sol.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

RESSOURCES HUMAINES

12/ Mise en place de ticket restaurant à destination des agents

M. le Maire rappelle que la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a introduit dans la loi du 26 janvier 1984 un article 88-1 qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents. Le mécanisme retenu est celui qui s'applique aux indemnités d'élus. Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le montant des dépenses d'action sociale ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette action sociale.

L'action sociale est aussi un outil de management et de gestion des ressources humaines. Elle contribue également à une amélioration sensible des conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

Conformément à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, l'attribution des titres restaurant entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et des compléments de salaires et attribuées indépendamment du grade, de l'emploi, de la manière de servir.

Le titre restaurant est un titre de paiement servant à régler une partie du repas et il représente une participation de l'employeur au déjeuner de ses salariés pendant leurs jours de travail.

M. le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de la mise en place de tickets restaurant pour le personnel

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le principe de mise en place de tickets restaurant pour le personnel

PRECISE que les modalités pratiques seront précisées ultérieurement

13/ Modification du tableau des effectifs

Suite au départ en retraite de l'agent de maîtrise principal, ce poste est vacant et n'a pas vocation à être de nouveau pourvu. M. le Maire propose au Conseil Municipal de le supprimer.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} janvier 2011

DIVERS

14/ Projet d'auberge communale

Une réunion du groupe de travail sur l'auberge doit avoir lieu le 19 décembre afin d'avancer sur ce projet, en lien avec l'architecte de Haute Savoie Habitat.

15/ Actualité Intercommunale

- *Communauté de Communes* : la commission Eau a présenté le diagnostic des réseaux communaux réalisé récemment. Il en ressort que Présilly se situe dans une bonne moyenne en termes de qualité du réseau et de tarif. L'objet de ce diagnostic est d'étudier dans quelles conditions ce service pourrait être ajouté aux compétences de la Communauté de Communes.

16/ Questions diverses

- *prochain conseil Municipal* : le 20 janvier 2011
- *cérémonie des vœux du Maire* : le vendredi 14 janvier à 20h
- *Récréa* : le Maire fait état de modifications par l'association Récréa des conditions d'accueil des enfants. En effet, le conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales entraîne une participation des familles selon le quotient familial. Le SIVU Beaupré fixera les règles à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le Maire,

Alain BULLAT